

Présents : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Deloget, Grenèche, Hérault, Letourneur, Le Déroff, Quesnel, Roux, MM. Bouchard, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés : M. Lefèvre a donné pouvoir à M. Pignorel.
Mme Legastelois a donné pouvoir à M. Le Rétif.
Mme Vandercamère-Desmortreux a donné pouvoir à Mme Delbecque.
Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Perrier.

Secrétaire : Philippe Péru

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Madame la Maire rappelle les grands points du compte-rendu du conseil du 13 septembre 2021. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Mme DONATIN :

- Visite le 1^{er} octobre de l'entreprise Cap Océan, occasion de mieux comprendre l'activité et de prendre en compte les demandes relatives à la circulation aux abords de l'entrée du bâtiment.

- Café-débat du 09/10/2021 à la Salle des Anciens Combattants, sur le plan vélo, travaillé par la commission Espaces publics et cadre de vie. Le Vice-Président en charge des Mobilités, N. Joyau, Sophie Morel-Simonnet, conseillère départementale de Caen 1 et responsable des pistes cyclables au département et Julien Milcent, agent de Caen la mer en charge des pistes cyclables, sont venus présenter leurs propositions pour aménager la traversée cyclable de Verson via la rue du Général Leclerc. Une soixantaine de Versonnais étaient présents. Ils ont pu apporter des idées pour améliorer le projet. Il en sera tenu compte lors de la réalisation. En effet, des aménagements vont être mis en place pendant un an et un café-débat sera à nouveau organisé sur le même thème pour décider s'il faut les rendre définitifs ou les adapter.

Un nouveau café-débat sera organisé plus spécifiquement sur les aménagements de voirie qui ont peu eu le temps d'être abordés.

Ces consultations permettent d'avoir des projets mieux adaptés aux besoins des usagers.

M. PIGNOREL :

- Informatique : meilleure structuration de l'équipe en mairie facilitée par l'arrivée d'un nouvel agent compétent dans le domaine. Objectifs : mieux suivre le parc informatique et les prestations.

- Tiers lieux et fablab : rencontre avec Planète Sciences (association d'éducation aux sciences et techniques) intéressée pour faire des animations dans le cadre du fablab. Echanges également avec le WIP de Colombelles et sur le projet d'accorderie à Caen, qui consiste à échanger du temps (1h d'un service contre 1h d'autre chose).

- Poursuite du projet Minecraft Normandie par des jeunes de la commune (transposition de villes de l'agglomération caennaise dans le jeu vidéo de construction Minecraft).

Mme de PANTHOU :

- Un CCAS doit procéder à l'Analyse des Besoins Sociaux, c'est une obligation légale pour un CCAS, dans l'année qui suit le renouvellement du conseil d'administration. Cela permet d'avoir une meilleure connaissance de la population, de ses besoins, de repérer les manques éventuels. Une fois l'état des lieux fait, des propositions sur des actions à mettre en place sont effectuées.

Pour effectuer cette ABS, nous accueillerons, à partir de la semaine prochaine, une stagiaire étudiante à l'IAE en Master 1 "Management des structures sociales, médico-sociales et solidaires", pour une durée de 12 semaines en alternance. Elle sera donc présente en mairie jusqu'à la fin du mois de mai 2022.

- A ce jour, les demandes pour les visas sport-culture sont au nombre de 45 et concernent 29 familles. 9 demandes concernent des activités hors commune.

- Le transport solidaire a bien démarré à ce jour. Et les Versonnais s'intéressent beaucoup, d'une façon générale, à ce nouveau dispositif.

- Concernant l'édition 2022 du repas des Aînés, les préparatifs sont en cours.

- Sur la situation de l'emploi, par rapport à septembre 2019, on note une baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Mme Roux : concernant le transport solidaire, cela a quel succès ?

Mme De Panthou : Il y a eu des demandes et les transports réalisés l'ont été pour une famille en particulier.

M. LE BOURGEOIS :

Suite au café-débat, présentation des aménagements qui vont être réalisés par Caen la mer rue du Général Leclerc pour la circulation des vélos :

Tronçon 1 - du rond-point de Buk au chemin de la Valette : pas de modification, juste deux « stops » à reculer.

Tronçon 2 - du rond-point de la Valette jusqu'aux feux de la route de Fontaine-Etoupefour : effacement des lignes, chaudiou sur la chaussée (« chaussée pour les circulations douces », lignes en pointillé).

Tronçon 3 - de la route de Fontaine au rond-point de la rue St Martin : mise en zone 30, partage de la chaussée, pictogrammes au sol de chaque côté de la chaussée. A étudier : suppression du granit au milieu de la chaussée.

Tronçon 4 : rond-point Haut-Saint Martin jusqu'au garage Renault : mise en place d'une chaudiou, suppression de la peinture et signalétique sur les trottoirs.

Un bilan de ces expérimentations sera fait dans un an, avant de procéder à d'éventuels changements définitifs. Notre demande auprès de Caen la mer est que ces travaux soient réalisés d'ici la fin de l'année. L'habitude s'est perdue d'avoir des cyclistes sur la chaussée, cela demandera un peu d'accompagnement.

Mme Donatin salue le travail réalisé par le service mobilité de Caen la mer et remercie N. Joyau de sa présence lors du café-débat. Elle remercie également la commission pour le travail effectué.

M. Gué : lors du débat, des dysfonctionnements de l'éclairage public à l'entrée de Verson ont été signalés.

M. Le Bourgeois : le nécessaire a été fait auprès du SDEC, via Caen la mer.

M. DEAU :

- Ecoquartier : La commission urbanisme s'est tenue le 15 septembre dernier pour examiner les deux hypothèses d'avenant au contrat de concession passé avec la Shema/Edifidès (fin du contrat en 2029 ou 2031 au lieu de 2026 initialement prévu pour étaler la réalisation des constructions). La version « 2031 » a été retenue. Le projet d'avenant est attendu pour être soumis au vote du conseil municipal du mois de décembre.

- La commission Finances s'est tenue le 7 octobre : un point comptable au 30/09 a permis de constater le respect du budget.

- Le 24 septembre nous avons rencontré la comptable du Trésor. Une simulation des recettes pourra être effectuée début 2022 pour mieux préparer le budget 2022.

M. DELOGET :

La vie associative a repris quasiment comme avant le Covid. Dans la plupart des associations, le nombre d'adhérents est identique, voire supérieur.

M. JOUBIN :

- Ateliers de l'Odon : OPR prévus pour cette fin octobre sur les deux bâtiments sur de nombreux lots.

Les OPR, ou Opérations Préalables à la Réception, constituent une étape capitale dans la réception des travaux, dont elles assurent le bon déroulement. Sur les marchés publics, ce sont les architectes qui organisent les OPR. Elles vont permettre de reconnaître les travaux exécutés et ceux qui ne le sont pas. Il restera des travaux de finition après ces OPR (menuiserie, électricité et peintures particulièrement), pour arriver à une réception définitive qui doit inclure une phase de tests avant de faire venir la commission de sécurité. Objectif toujours poursuivi de finir l'équipement fin décembre pour une livraison début janvier 2022.

La prochaine commission Patrimoine bâti-Développement économique sera organisée autour d'une visite des locaux entre le 15 Novembre et le 15 Décembre.

Mme DELBECQUE :

- Le 5 octobre nous avons fait le bilan de l'été et de ce début d'année scolaire avec Familles rurales. Nous pouvons confirmer que l'été s'est très bien passé. Les retours sont très positifs de toutes parts. Les jeunes avaient entre 12 et 15 ans, et un petit noyau se retrouve les mercredis et samedis. Elaborer et cuisiner les repas ont été des moments très appréciés par les jeunes, le planning des activités s'est construit en tenant compte des restrictions sanitaires mais certaines sorties ont pu être organisées telles que le kayak ou l'accrobranche. Les apéros-parents ont été également un des temps forts de l'été.

- Concernant le centre de loisirs, les vacances de la Toussaint sont déjà organisées. Les thèmes seront "Légendes et voyages". Les enfants vont notamment aller au parc Ornavik et une association de jeux d'ombres va venir régaler les plus petits.

M. GUE :

- Fermeture d'une classe une semaine suite à un cas de COVID détecté, réouverture le 11/10.

- Depuis le 4 octobre, le protocole sanitaire est passé au niveau 1, les enfants ne portent plus le masque à l'école.

- Compléments d'informations sur les effectifs aux écoles : 40 élèves des écoles viennent de l'écoquartier (23 à Victor Hugo, 17 à Françoise Dolto). Deux nouveaux élèves sont arrivés à Victor Hugo.

Pour la rentrée prochaine : 43 GS vont monter en CP, mais 53 départs de CM2 vers le collège, ce qui pourrait malheureusement entraîner une fermeture de classe.

- Conseil d'école Victor Hugo le 15/10 : les projets de sortie reprennent (piscine, patinoire, initiation au golf, sortie au château de Falaise, au conservatoire). Le conseil d'école Françoise Dolto aura lieu le 21/10.

- Cross du collège le 16/10, avec la participation des CM2. Gros travail réalisé par les services techniques : pose de barrières et barnums.

Démocratie participative :

- Travail en cours pour lancer le Conseil municipal des jeunes, qui devrait être présenté en détails lors du prochain conseil municipal en décembre.

- Groupe de travail à monter avec l'aide d'Arnaud Pignorel : appel aux conseillers municipaux intéressés, pour travailler des sujets comme la plateforme participative et l'appel à projet.

- Projet de boîte à livres à l'ouest de Verson : les services techniques pourraient utiliser des matériaux de réemploi pour la réaliser. On échangera en commission pour un « règlement » d'usage.

Mme PERRIER :

- Point sur la situation à la bibliothèque : depuis le 17 août, les agents de la bibliothèque ont l'obligation de contrôler les passes sanitaires des plus de 18 ans (et depuis le 30 septembre pour les 12/17 ans). Depuis le 30 août, ils doivent eux-mêmes présenter un passe sanitaire valide : schéma vaccinal complet ou test PCR de moins de 48h.

Suite à l'annonce de cette obligation, l'un de nos agents a souhaité exprimer son désaccord en refusant de présenter un passe-sanitaire. Par conséquent, il n'a pas repris le travail depuis le 30 août. Il a tout d'abord épuisé ses congés puis il a été suspendu de ses fonctions. Ses collègues se trouvant en sous-effectifs, nous avons dû réduire les horaires d'ouverture de la bibliothèque : fermeture à 18h au lieu de 19h le mardi et le vendredi. Pas d'ouverture le mercredi ni le samedi entre 12h et 14h. L'équipe de la bibliothèque et du service culturel, est dans sa totalité, opposée au contrôle du passe sanitaire en bibliothèque. Des journées de grève ont été organisées par un collectif national de bibliothécaires.

Ce mouvement ayant été suivi par l'ensemble de nos agents, cela a entraîné la fermeture de la bibliothèque les mercredis 15 et 22 septembre ainsi que le mercredi 13 octobre après-midi. Mme Perrier donne lecture d'extraits du courrier des agents de la bibliothèque de Verson, afin de relayer l'information sur les raisons de ces grèves.

Echanges :

M. Le Rétif : est-ce un soutien au mouvement des bibliothécaires de Verson ?

Mme Donatin : C'est une information aux Versonnais. L'équipe de la bibliothèque a souhaité expliquer pourquoi elle a fait grève.

Mon avis personnel est que le passe-sanitaire est intéressant dans la mesure où il a permis de rouvrir les portes de tous nos équipements (Espace Senghor, salles de sport...).

Le personnel de notre bibliothèque s'oppose au passe-sanitaire car il se sent traité de façon différente des autres services publics.

Mme Roux : sait-on s'il va y avoir d'autres mouvements et fermetures de la bibliothèque ?

Mme Perrier : nous n'avons pas d'information sur un nouveau mouvement de grève.

Mme Donatin : On déplore que la bibliothèque soit fermée. On ne soutient pas ce mouvement de grève. Cependant nous trouvons normal de relayer l'information aux conseillers municipaux pour vous puissiez répondre aux questions éventuelles des Versonnais.

Programmation culturelle :

- Places toujours disponibles pour les spectacles de la sélection Allons-y-ensemble et notamment pour Shazam de l'excellent Philippe Decoufley.

- En novembre et début décembre, la petite enfance sera à l'honneur avec la Quinzaine des petits mômes du 20 novembre au 4 décembre. Au programme : le samedi 20 novembre un spectacle poétique et musical accessible dès 3 ans : La Puce, le chameau et les autres, salle des 3 ormes à 14h30 et 17h.

- Samedi 27 novembre, Le Café littéraire des Petits, en partenariat avec la bibliothèque du Calvados, le RAM et des lectrices bénévoles de l'association Lire et Faire lire. Il aura lieu à l'espace Senghor, dans la Bulle, un espace scénographié dédié aux 0/5 ans et à leurs parents, grands- parents, nounous, etc. qui sera installé entre le 23 novembre et le 3 décembre.

- Samedi 4 décembre, le matin, le RAM offre 2 séances du spectacle « En attendant les étoiles » à ses usagers et il est hébergé à l'espace Senghor.

- L'après-midi, Paréidolies, un spectacle musical, à 16h30 et 17h30, offert par la Bibliothèque du Calvados.

- Par ailleurs, du 22 au 26 novembre, accueil à l'espace Senghor du Chantier artistique de la Cie Les Barjes que nous avons déjà accueillie pour son spectacle de rue Joe et Joe. Une classe du collège pourra avoir un temps d'échange avec les comédiens sur la création artistique de leur nouveau spectacle, Les Virils et sur la question des stéréotypes autour de la virilité. Ce spectacle fait partie des actions autour de la thématique égalité filles/garçons que nous souhaitons décliner cette année, avec également le *Prix Recto Verson*, prix littéraire jeunesse de Verson auquel participeront les élèves de notre commune, de la maternelle au collège. 4 romans par niveau (maternelle, élémentaire, CM2/6e ; 5e/4e) seront proposés au vote des jeunes lecteurs sur cette même thématique. Les enseignants sont très enthousiastes, le partenariat avec la bibliothèque fonctionne très bien.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS

Mme DONATIN :

- Réunion de la commission architecture sur le PARO (Parc d'Activités des Rives de l'Odon) : un projet est bien avancé, celui de l'entreprise Artyfêtes, déjà installée dans la zone de la Mesnillière, qui souhaite s'agrandir et rester sur Verson. Le projet architectural n'est pas définitif mais il est de belle qualité et comporte 2 parties : une zone de stockage et un showroom+bureaux. Cette société vend des articles de fête et de décoration à des professionnels.

Mme Roux : que va devenir l'emplacement actuel qui va être vacant ?

M. Joubin : c'est un beau bâtiment, bien entretenu, qui selon Caen la mer, devrait retrouver preneur rapidement. Il complète en indiquant qu'avec le nouveau bâtiment, Artyfêtes pourra inviter des ambassadeurs de toute la France et d'Europe, entraînant ainsi des flux supplémentaires à Verson.

Mme Grenèche : la société va-t-elle s'agrandir ?

Mme Donatin : oui, a priori il y a des perspectives de recrutements.

M. Joubin complète en indiquant un rdv le 10 novembre à Caen la mer concernant les autres projets dans le PARO.

- Emplois sur le territoire de Caen la mer : + 2500 supplémentaires créés. Il s'agit à 83% d'emplois intérimaires.

- Projet de territoire : rappel de la prochaine réunion à Biéville-Beuville le 19/10.

M. MONSIMIER :

- Commission Environnement du 15/09 et du 06/10 : partenariat en cours avec l'Etat et le SDEC sur la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Projet de création d'un service commun pour en bénéficier. Mise aux normes de la déchetterie de Mouen programmée en 2022. Retard dans la distribution des composteurs. Poursuite des études sur la tarification incitative. Etude de faisabilité plus précise de notre projet de chaufferie collective avec un réseau de chaleur urbaine inscrite au BP 2022 de Caen la mer. Par ailleurs, campagne commencée de lavage des colonnes d'apport volontaire des déchets ménagers et recyclables (cf. écoquartier).

- Groupe optimisation des déchets du 15/09 et du 06/10 : information sur la mise en œuvre de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), 5 enjeux : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire. Point également sur la gestion des biodéchets.

- Comité syndical du SDEC du 30/09 : un dossier concernait Verson, l'extension et la réhabilitation des réseaux électriques pour les ateliers de l'Odon (montant global : 15 465 € HT, fonds de concours du SDEC : 7 732,50 €, participation communale : 7 732,50 €).

- Participation à un atelier sur l'autoconsommation collective et la production photovoltaïque et à un autre sur le montage d'un projet de chaufferie bois.

- Forums « Caen la mer, territoire en transition », volet écologique du projet de territoire : sujets portant sur la mobilité, l'énergie, la biodiversité, l'alimentation, l'économie circulaire, la solidarité... Présentation de la boîte à outils pour les élus et techniciens (nombreuses fiches disponibles). Plusieurs réunions de concertation prévues réunissant 4 collèges d'acteurs (citoyens, professionnels, associations, élus et techniciens) : le 12/10, le forum des futurs souhaitables, le 23/11/2021, le forum des futurs possibles et le 14/12/2021, le forum du plan d'action (à Verson).

Mme LETOURNEUR :

Le 8 décembre 2021 aura lieu le 3^{ème} forum normand sur les métiers de l'eau à l'usine de l'Orne à Louvigny. C'est un évènement intéressant pour les jeunes notamment, de nombreux métiers sont présentés et une visite de l'usine est proposée.

DESIGNATION DES MEMBRES ELUS A LA COMMISSION CULTURE-ANIMATION ET A LA COMMISSION URBANISME

Suite à la démission d'Amandine Buchart et d'Elisabeth Leullier qui siégeaient à la commission « Culture, animation et vie associative », il convient de désigner de nouveaux membres conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour rappel, les membres suivants ont été désignés lors du conseil municipal du 8 juin 2020 :

- Nathalie DONATIN
- Alexandra PERRIER
- Éric DELOGET
- Marie-Hélène BRIOUL
- Amandine BUCHART (démission)
- Stéphanie DELBECQUE
- Elisabeth LEULLIER (démission)
- Benoît LE RÉTIF
- Aline LEGASTELOIS.

Mme de Panthou est candidate pour remplacer Mme Buchart. M. Lefèvre a remplacé Mme Leullier.

Il est proposé que le vote ait lieu de manière publique à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la nouvelle composition de la commission culture-animation-vie associative est définie comme suit :

- Nathalie DONATIN
- Alexandra PERRIER
- Eric DELOGET
- Marie-Hélène BRIOUL
- Laetitia DE PANTHOU
- Stéphanie DELBECQUE
- Alexis LEFEVRE
- Benoît LE RÉTIF
- Aline LEGASTELOIS

De la même façon, suite à l'entrée au conseil municipal d'Alexis Lefevre, il convient de désigner de nouveaux membres de la commission Urbanisme.

Pour rappel, les membres suivants ont été désignés lors du conseil municipal du 8 juin 2020 :

- Nathalie DONATIN
- Francis DEAU
- Claude LE BOURGEOIS
- Philippe PÉRU
- Lydie VANDERCAMÈRE-DESMORTREUX
- Jean-François GRELIER
- Janine LETOURNEUR

M. Lefèvre a souhaité rejoindre cette commission qui passerait ainsi à 8 membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la nouvelle composition de la commission urbanisme est définie comme suit :

- Nathalie DONATIN
- Francis DEAU
- Claude LE BOURGEOIS
- Philippe PÉRU
- Lydie VANDERCAMÈRE-DESMORTREUX
- Alexis LEFEVRE
- Jean-François GRELIER
- Janine LETOURNEUR

ADHESIONS ET RETRAITS D'ADERENTS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES (SMICO)

La commune de Verson est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO). Plusieurs collectivités ont sollicité leur adhésion au SMICO et d'autres leur retrait. Le SMICO a émis un avis favorable par délibérations de son comité syndical réuni le 19/06/2021 (délibérations n° 202111 et 202112).

En application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les adhésions au SMICO ou retraits d'une collectivité soient pris en compte il est nécessaire que 2/3 au moins de ses membres délibèrent pour donner un avis sur ces modifications.

Il est donc proposé de délibérer sur les demandes d'adhésions et de retraits des collectivités suivantes :

| ADHESIONS | RETRAITS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE - SAINT AUBIN DE BONNEVAL - THUE ET MUE - ROSEL - BONNEMAISON - CAHAN - CAMPAGNOLLES - COULONCES - GAPRÉE - MONTCHEVREL - MOULINES - OSMANVILLE - SAINTE MARIE LA ROBERT - SAINTE OPPORTUNE - SOMMERVIEU - SOUMONT SAINT QUENTIN - TRACY BOCAGE - VAL DE DROME - SAINT LÉONARD DES PARCS <p>Des CCAS des communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRETTEVILLE SUR ODON - EVRECY - SAINT GERMAIN LE VASSON <p>Du SIVOS de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE <p>Du SIVOM de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE | <ul style="list-style-type: none"> - APPENAI SOUS BELLEME - BAROU EN AUGE - CIRAL - LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) - LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) - LA FRESNAIE FAYEL - GOUFFERN EN AUGE (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) - LIVAROT PAYS D'AUGE (pour la partie du territoire de Fervaques) - LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) - MORTREE - RESENLIEU - SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME - SAP ANDRE - TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) - TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) - VILLIERS SOUS MORTAGNE - ECOUCHÉ LES VALLÉES - SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS - SAINT EVROULT DE MONTFORT - CHAUMONT - SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE - LA GENEVRAIE - BOUCÉ - MARCHEMAISON - FEINGS - MÉHOUDIN <p>Du SIAEP de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GACE |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouvelles adhésions et ces retraits de collectivités du SMICO.

Mme Gleize, Directrice Générale des Services, explique que certaines adhésions et retraits correspondent à la formation de communes nouvelles. M. Bouchard trouve toutefois surprenant qu'il y ait un nombre important de communes qui se retirent de ce syndicat et s'interroge sur les raisons de ces retraits. Lors de précédentes délibérations, il s'agissait plutôt de nouvelles adhésions.

Mme Donatin précise que nous n'avons pas d'informations sur la position des autres collectivités. Mais il nous revient en revanche de nous demander si on souhaite poursuivre ou non notre adhésion.

Mme Gleize rappelle la raison initiale d'adhésion : la mission de maintenance du principal logiciel utilisé par la mairie est effectuée par le SMICO qui était plus compétitif à l'époque de l'adhésion que la société éditant le logiciel elle-même.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC - SOIREES LATITUDES

Madame Perrier, maire-adjointe en charge de la culture, rappelle que depuis 24 ans, l'Espace Senghor organise des manifestations pour promouvoir la diversité culturelle et la francophonie, entretenant ainsi le lien avec les valeurs portées par Léopold Sédar Senghor et confortant la place singulière de Verson dans le paysage régional.

Depuis 2018, les Soirées Latitudes sont organisées autour d'un cycle : cycle consacré aux femmes qui ont fait le choix d'écrire en français en 2018, cycle d'auteurs francophones mariant aussi bien les mots que les notes en 2019.

En 2021, il est proposé de poursuivre le cycle initié en 2020 donnant la parole à des auteurs francophones en duos : des duos géographiques, linguistiques, complices... Des duos de lectures, des duos pour le plaisir.

Le coût prévisionnel de cette programmation, qui comprend 2 rencontres d'auteurs sur 2021, est de 7 860,00 €.

S'inscrivant dans une démarche culturelle particulière, ce projet peut bénéficier du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie dans ses appels à projets portés par les collectivités.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Commune | 4860 euros |
| DRAC de Normandie | 3000 euros |
| Total | 7860 euros |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la réalisation de l'action « La francophonie à Verson - 2021 »,
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet notamment auprès de la DRAC.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mme Roux : Ces rencontres vont toutes les deux avoir lieu d'ici la fin de l'année ?

Mme Perrier : L'une d'elles a déjà eu lieu en visio, l'autre sera organisée le 17 décembre. Nous avons invité Leila Slimani mais nous n'avons pas de réponse. Nous essayons d'avoir un autre auteur important qui fait partie des auteurs sélectionnés pour le prix Goncourt.

Mme Roux : Et pour la table des libraires, ce sera encore une librairie de Caen ?

Mme Perrier : Non, ce sera avec la librairie de Verson « La page qui tourne ».

CONVENTION POUR LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

M. Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, rappelle que le PEDT (sept 2021 - juin 2024) a été travaillé et revu en commission politique éducative du 18 mai 2021. Il s'inscrit dans la continuité du précédent et a été transmis à nos partenaires :

- Les services de l'Etat : DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) et DSDEN (Direction des Services départementaux de l'éducation nationale),
- La CAF.

Nous avons alors reçu il y a une quinzaine de jours la proposition de convention, suite à validation de ce PEDT par la Direction départementale de l'Education nationale.

Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il définit les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires, s'appuie sur les partenaires locaux, et décrit l'organisation des temps éducatifs. Le PEDT est établi pour 3 années scolaires.

M. Bouchard demande ce que recouvre l'annexe mentionnée dans la convention. M. Gué répond qu'elle décrit les thématiques du plan mercredi. Elles sont indicatives et donnent un cadre sur les activités du mercredi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention PEDT ainsi présentée pour la période allant de septembre 2021 à juin 2024 ;
- D'autoriser Madame la Maire à la signer et la transmettre à l'Education Nationale et au Préfet (DDCS) ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DROIT DE PASSAGE COMMUNE/SCI FLAIS

M. Deau, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, indique que suite au permis d'aménager accordé par la commune (après confirmation de la levée d'emplacement réservé) à la SCI Flais sur la parcelle AA370, il a été jugé opportun de créer un droit de passage entre les parcelles ZT291 (bâtiments techniques) et AA369 (bâtiments de stockage), situé au coin sud-est de la parcelle AA370 (25 m2 environ)

Cette servitude conventionnelle permettra l'usage piéton et/ou véhicule léger par les services de la commune uniquement, qui en contrepartie s'engagent à entretenir la surface de terrain concerné.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de formaliser cette servitude. Elle sera annexée aux actes notariés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter la mise en place de cette servitude entre les parcelles ZT291 (bâtiments techniques) et AA369 (bâtiments de stockage), située au coin sud-est de la parcelle AA370,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mme Grenèche demande si cette servitude a un impact financier pour la commune. M. Deau répond négativement : M. Flais fera une clôture en biais au lieu de la faire à angle droit. La seule contrepartie est d'entretenir ce petit bout de terrain.

M. Joubin complète en indiquant que cela représente du temps/agent uniquement, pour avoir pris le temps de négocier avec M. Flais et préparer l'acte et du temps de gagné ensuite pour les agents techniques.

CONVENTION DE CESSION DE VOIRIE

M. le Bourgeois, maire-adjoint délégué aux espaces publics et cadre de vie, indique que la création du lotissement « la résidence de Verson » par Viabilis, situé entre la rue Saint-Manvieu et le Chemin Hays, nécessite de réaliser des espaces et ouvrages publics : une rue interne, des espaces verts, l'éclairage public, la sécurité incendie...

Les premiers seront transférés à Caen la mer ; les ouvrages de défense-incendie quant à eux, seront de compétence communale, comme ailleurs dans la commune.

Afin de régler les modalités de ces transferts, il est proposé de conclure avec la Société Viabilis une convention qui vise à définir le phasage des travaux, les modalités de prise en charge de la gestion et de l'entretien des voiries et des espaces communs, la prise en charge de l'éclairage public, des ouvrages de défense extérieure contre l'incendie et les conditions de rétrocession.

La convention prévoit que le transfert de ces espaces dans le domaine public communautaire s'opérera à titre gratuit, la société Viabilis prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié ainsi que les frais de géomètre.

Concernant la défense extérieure contre l'incendie, la convention précise que la commune de Verson s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après validation de la conformité des installations par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages.

Après en avoir délibéré, la convention ainsi présentée de rétrocession avec la Société VIABILIS et la communauté urbaine Caen la mer est adoptée à l'unanimité.

M. Monsimier demande si des espaces ont été prévus pour faire des plantations sur les espaces de parking à gauche et le long de la rue Saint Manvieu.

M. Deau indique que la société de paysage a été relancée, le chantier devait reprendre ce matin et mettre de la signalisation sur les trous de terre entre les places... Elle sera à nouveau relancée le cas échéant.

M. Bouchard demande par où se fera l'accès du macro lot 1. M. Deau répond qu'au départ, il était prévu que la rue Juliette Gréco (rue traversante de la Résidence Viabilis) soit partiellement en sens unique, puis elle a finalement été mise en double sens. Ce macro lot sera donc accessible par cette rue, ainsi que par le chemin Hays.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR et DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que La Trésorerie sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune entre 2015 et 2019 pour un montant total de 1 916,92 € (factures du Pôle Enfance). La commune délègue à la Trésorerie les poursuites en matière d'impayés. Il s'agit ici de situations de surendettement avec effacement des dettes prononcé par le Tribunal.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées.

Le montant inscrit au budget primitif 2021 au compte 6541 pour ces admissions en non-valeur est insuffisant (1 000€). Par conséquent, il est proposé de procéder à la décision modificative budgétaire en mobilisant des dépenses imprévues au compte 022 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|---|------------|
| - Article 6541 Admissions en non-valeur | + 916,92 € |
| - Article 022 Dépenses imprévues | - 916,92 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser cette décision budgétaire modificative et d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 1 916,92 €.

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que le projet de rénovation et extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo nécessite une programmation pluriannuelle de financement en recettes et en dépenses.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de ne pas faire supporter au budget annuel d'une commune l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Dès lors, il est proposé de recourir à la procédure des Autorisations de Programme (AP) définissant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. L'AP est valable sans limitation de durée et révisable par délibération.

Les Crédits de paiement (CP) correspondent quant à eux, à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice donné, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Les CP sont prévisionnels et actualisables au moment du vote du budget à chaque exercice. Les CP non utilisés une année sont repris l'année suivante par délibération du conseil municipal.

Pour rappel, le conseil municipal, lors de sa réunion du 28 juin 2021, a pris une délibération attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement porté par le cabinet d'architectes Atelier 970, suite à la procédure de marché public et aux réunions de la Commission d'Appel d'Offre et du COPIL.

Le montant du marché attribué est de 118 500,00 € HT soit 142 200,00 € TTC (maîtrise d'œuvre + mission OPC + mission DIAG).

Le montant estimé des travaux est de 930 000,00 € HT soit 1 116 000,00 € TTC.

A ces dépenses, il convient d'ajouter les rémunérations pour les esquisses réalisées en phase concours par les autres candidats (10 000,00 € TTC), les frais de marché public (procédures AMO et travaux), une provision pour les frais annexes (géomètre, contrôleur technique...), les révisions de prix et les aléas.

Il est donc proposé d'ouvrir une Autorisation de programme pour un montant total de 1 400 000,00 € TTC et les crédits de paiement correspondants comme suit :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2021 | CP 2022 prévisionnels | CP 2023 prévisionnels |
|---------|--|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2021-01 | Rénovation et extension du restaurant scolaire | 1 400 000,00 € | 30 000,00 € (BP 2021) | 250 000,00 € | 1 120 000,00 € |

La commune sollicitera des subventions et cofinancera le projet sur ses fonds propres.

Elle récupérera également la TVA via le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

M. Le Rétif : A combien sont estimées les subventions ?

M. Deau : Les subventions n'ont pas encore été estimées car jusqu'à fin juin dernier, les montants n'étaient pas assez précis. Evidemment, des subventions seront sollicitées.

Mme Donatin : En 2022 et 2023, on récupérera le FCTVA du chantier des Ateliers de l'Odon.

M. Le Rétif : Y aura-t-il recours à l'emprunt ?

M. Deau : En théorie non.

M. Joubin : Sans être en phase APS, on n'a pas de dossier valable pour déposer une demande de subvention.

M. Le Rétif : Oui mais on peut avoir des promesses préparées en amont.

Mme Donatin : On sait qu'on peut aller chercher des subventions à plusieurs titres : au titre de la rénovation énergétique, du plan alimentaire territorial, du Contrat de relance et de transition écologique. On a d'ailleurs déjà déposé ce dossier via Caen la mer auprès de la Préfecture.

M. Le Rétif : On avait des idées très précises des subventions quand il s'agissait des Ateliers de l'Odon, avec le soutien de l'EPFN.

Mme Donatin : La situation était différente car l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) était présent dès la phase d'étude.

M. Deau : Généralement, les projets sont financés entre 30 et 50% par les subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement tels que sus mentionnés pour l'opération de rénovation et extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo ;
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux CP 2021 tels qu'indiqués.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 22h25.

La Maire,

Nathalie DONATIN